

PLU  
**PLU**  
 [ DRUYE ]

PLAN DE SERVITUDES  
 D'UTILITE PUBLIQUE

Vo pour être annexé à la délibération  
 du Conseil municipal du 17 février 2014



120 m  
 Echelle 1/6 000  
 Plan daté en février 2014



Fichier : 37099 Plan SLP 6000 V001

- Protection des monuments historiques**
- AC1 : Monument historique
  - AC1 : Périmètre de protection des monuments historiques (généralement zone tampon de 500 m)
- Canalisations électriques**
- H : Ligne électrique aérienne
- Protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électro-magnétiques**
- PT1 : Centre d'émission ou de réception
  - PT1 : Zone de garde
  - PT1 : Zone de protection
- Protection des centres de réception radioélectriques contre les obstacles**
- PT2 : Centre d'émission ou de réception
  - PT2 : Zone ou secteur de dégagement
- Protection des voies de chemin de fer**
- T1 : Voie ferrée
  - T1 : Zone de protection SNCF
- Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement**
- T7 : Zone de dégagement de 24 Km (Toute la commune est concernée)
- Source : DDT d'Indre-et-Loire

